



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-309

### Nombre d'exploitations bio dans le canton de Fribourg

---

Auteure :	Hayoz Helfer Regula
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	14.12.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	14.12.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	26.03.2024

---

#### I. Question

Selon l'Office fédéral de la statistique, il y avait 241 exploitations agricoles bio dans le canton de Fribourg en 2022. Ces exploitations bio représentent 9,2 % de la surface agricole utile du canton. La moyenne suisse s'élève à 17,9 % et seuls deux cantons en comptent moins que le canton de Fribourg. Ces 10 dernières années, la surface agricole utile cultivée en bio est passée de 5,2 % en 2013 à 9,2 % en 2022. Avec cette hausse modeste de 4 %, le canton n'atteint clairement pas l'objectif de doubler la surface en 10 ans. Dans d'autres cantons, comme par exemple dans le canton de Vaud, le nombre d'exploitations en bio a augmenté de manière plus significative ces 10 dernières années.

Le Conseil d'Etat écrivait dans son rapport agricole quadriennal : « [Vision du Conseil d'Etat :] L'agriculture fribourgeoise est professionnelle, productive, durable, respectueuse de l'environnement et de la santé animale. Le canton de Fribourg est le leader de l'agroalimentaire en Suisse ». Dans la formation du CFC d'agriculteur ou agricultrice de Grangeneuve, l'horaire des apprenti-e-s comprend une journée complète d'excursion en deuxième année et 9 cours consacrés à l'agriculture biologique en troisième année.

Ces éléments m'inspirent quelques questions, et je remercie le Conseil d'Etat d'y répondre.

1. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il le faible pourcentage de surface utile agricole bio dans notre canton ?
2. L'objectif de doubler le nombre d'exploitations bio dans le canton de Fribourg n'a pas été atteint. Comme canton agricole, il serait souhaitable de se situer au moins dans la moyenne nationale. Qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat afin d'augmenter rapidement le nombre d'exploitations bio jusqu'au niveau national ?
3. Le Conseil d'Etat compte-t-il atteindre son objectif de se positionner en leader du secteur agroalimentaire en Suisse également pour l'agriculture biologique ? Quelles mesures sont-elles prévues pour cela ?
4. De quelle manière le Conseil d'Etat soutient-il le marché et la vente de produits bio ?

5. Les efforts de formation sont-ils suffisants pour montrer aux jeunes agriculteurs et agricultrices que l'agriculture biologique est une option intéressante et souhaitable pour une exploitation agricole ?

## II. Réponse du Conseil d'Etat

Le développement de la filière bio dépend de plusieurs facteurs qui rendent les comparaisons intercantionales difficiles. Certaines productions se prêtent ainsi plus ou moins à la culture bio. En région de grandes cultures par exemple, les contraintes techniques de la production biologique compliquent considérablement son développement. D'autres productions ont par ailleurs des filières de valorisation des produits qui entrent en concurrence avec le bio. C'est notamment le cas de la production laitière fribourgeoise, dont les deux tiers de la production sont mis en valeur au travers d'une AOP, présentant déjà d'importantes contraintes, tout en garantissant une valeur ajoutée correcte aux agriculteurs.

Le Conseil d'Etat constate par ailleurs que la demande en produits issus de l'agriculture biologique est essentielle pour assurer aux producteurs des revenus suffisants pour justifier une conversion vers une technique de production plus risquée, plus coûteuse et moins productive. Le marché actuellement difficile pour les produits bio joue un rôle déterminant sur lequel les pouvoirs publics n'ont que peu d'emprise. Toute intervention visant à augmenter artificiellement l'offre en produits bio pourrait au contraire avoir des effets négatifs sur les producteurs actuels en faisant baisser les prix de leurs produits, à l'heure où les revenus des exploitations agricoles sont sous grande tension.

Dans ces conditions, le Conseil d'Etat estime que le principal levier pour encourager les agriculteurs et agricultrices qui le souhaitent à choisir la filière bio réside dans la formation et le conseil. Cette stratégie a d'ailleurs porté ses fruits puisque, malgré les spécificités de l'agriculture fribourgeoise, les objectifs affichés quant à une augmentation du nombre d'exploitations bio ont été dépassés.

### *1. Comment le Conseil d'Etat explique-t-il le faible pourcentage de surfaces agricoles utiles biologiques dans notre canton ?*

Le canton de Fribourg se démarque notamment de ses voisins par une proportion importante d'exploitations produisant du lait pour la production de fromage AOP (Gruyère et Vacherin fribourgeois). Or la demande en fromage bio est couverte par l'offre actuelle, offrant ainsi peu d'intérêt pour la conversion des exploitations, déjà amenées à respecter d'importantes contraintes imposées par le cahier des charges des AOP. La filière laitière présente aussi des spécificités peu favorables à l'extension de la filière biologique : les producteurs bio doivent pouvoir livrer leur lait à une fromagerie elle-même bio, qui doit donc pouvoir compter sur un nombre suffisant de producteurs dans un périmètre assez restreint.

Il existe aussi dans le canton des exploitations de grandes cultures spécifiques telles que la production de tabac, colza, pommes de terre ou betterave. Ces cultures sont difficiles à réaliser en bio et souvent liées à des charges de travail manuel et des coûts de production très élevés.

A l'inverse, le Conseil d'Etat relève que dans les domaines où la demande existe pour la production bio, les agriculteurs fribourgeois optent pour la filière bio. Dans le domaine maraîcher (Seeland), plus d'un quart des surfaces sont cultivées en bio et pour la viticulture, 37 % des surfaces du Vully sont bio.

2. *L'objectif de doubler le nombre d'exploitations agricoles bio dans le canton de Fribourg n'a pas été atteint. En tant que canton agricole, il serait souhaitable d'être au moins dans la moyenne nationale. Que fait le Conseil d'Etat pour augmenter rapidement le nombre d'exploitations bio afin d'atteindre la moyenne nationale ?*

En 2012, la mise en place d'un plan d'action pour le développement de l'agriculture biologique avait pour objectif « une augmentation de 50% de la surface cultivée en bio dans le canton de Fribourg d'ici 2020 afin de produire davantage de denrées alimentaires saines et de qualité, respectant le potentiel naturel des variétés et races de rentes tout en préservant les ressources naturelles. » En 2012, le canton comptait 140 exploitations bio. Le plan d'action visait 220 exploitations en 2020. Avec 227 exploitations bio ou en bio-conversion recensées en 2020, cet objectif a donc été dépassé. En termes de surfaces, selon l'Office fédéral de la statistique, la surface agricole utile en bio est passé de 3'600 hectares en 2012 à 6500 hectares en 2020, dépassant largement l'objectif fixé (+80 %<sup>1</sup>).

Après discussion avec l'association Bio Fribourg qui a relayé ses craintes de poursuivre un plan d'action face à un marché saturé, le canton a renoncé à poursuivre celui-ci. Néanmoins, le canton a relevé le rôle de pionnier que jouent les producteurs bio dans la recherche de solutions favorables à l'environnement. Il relève ainsi qu'il est juste et judicieux qu'un nombre restreint de producteur se lancent dans des projets « pilotes » à risque et permettent ainsi à l'ensemble de l'agriculture conventionnelle d'évoluer vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Comme indiqué ci-dessus, l'élément essentiel pour le développement de l'agriculture biologique réside dans le marché. L'Etat apporte son soutien dans le domaine de la formation et du conseil. Le Conseil d'Etat rappelle en outre que 3 des 4 domaines exploités par l'Etat sont gérés selon les directives du bourgeon Bio Suisse, soit le domaine de Sorens et le domaine viticole des Faverges, ainsi que la partie maraîchère de Bellechasse.

3. *Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention d'appliquer à l'agriculture biologique son objectif de se positionner comme leader dans le secteur alimentaire en Suisse ? Quelles sont les mesures prévues à cet effet ?*

Le Conseil d'Etat s'engage pour une agriculture productive, résiliente, professionnelle, respectueuse de l'humain, de l'environnement et des animaux et un secteur agro-alimentaire fort dans l'ensemble du canton, indépendamment des formes de production.

4. *Sous quelle forme le Conseil d'Etat soutient-il le marché et la commercialisation des produits biologiques ?*

La commercialisation des produits agricoles n'est pas du ressort de l'Etat, mais des organisations professionnelles telle que, entre autres, Bio Fribourg pour le secteur concerné.

Le Conseil d'Etat ne peut ni ne veut intervenir sur le marché, au risque de provoquer des effets néfastes (baisse des prix...) pour l'ensemble de la filière. Le canton offre en revanche du soutien à l'agriculture par la promotion des produits, p.ex. à travers Terroir Fribourg, le salon suisse des goûts et terroirs et les prix agricoles. Sur demande et après analyse du dossier, il peut octroyer des aides

---

<sup>1</sup> A ce sujet, on peut remarquer que les chiffres avancés dans la question prêtent à confusion : une progression de 5,2 % à 9,2 % représentent en effet une augmentation relative de près de 80 %, chiffre auquel il convient de comparer l'objectif annoncé en 2012 d'une augmentation de 50 %.

aux producteurs pour des projets pertinents. Par ailleurs une plateforme bio a été instaurée depuis le lancement du plan d'action bio en 2012. Il s'agit d'une plateforme qui réunit des représentants de la DIAF, de Bio Fribourg, de Prokana et de AgriFribourg au moins une fois par année. Le but étant d'échanger sur la situation du marché bio, de discuter des projets que l'Etat soutient ou pourrait potentiellement soutenir ainsi que des activités de vulgarisations. Par exemple, L'Etat de Fribourg a soutenu le projet [Bio Gemüse Seeland avec des montants considérables](#).

*5. Les efforts de formation sont-ils suffisants pour montrer aux jeunes agriculteurs\* que l'agriculture biologique est une bonne et souhaitable possibilité de gestion d'entreprise ?*

L'aspect de l'agriculture biologique devient toujours de plus en plus important dans la formation des jeunes agricultrices et agriculteurs. Aujourd'hui, ce thème est déjà inclus dans différents chapitres du manuel de cours à l'école professionnelle. De plus, une journée Bio ainsi que des modules complémentaires et modules à options sont proposés pour traiter ce domaine.

Dans le futur, avec la réforme de l'apprentissage agricole et selon le nouveau plan de formation, l'agriculture biologique sera incluse dans toutes les thématiques de la plupart des orientations de la formation agricole. Grâce à ces acquis supplémentaires les jeunes en formation auront le bagage nécessaire pour pouvoir décider si l'agriculture biologique est une possibilité de gestion pour leur entreprise.